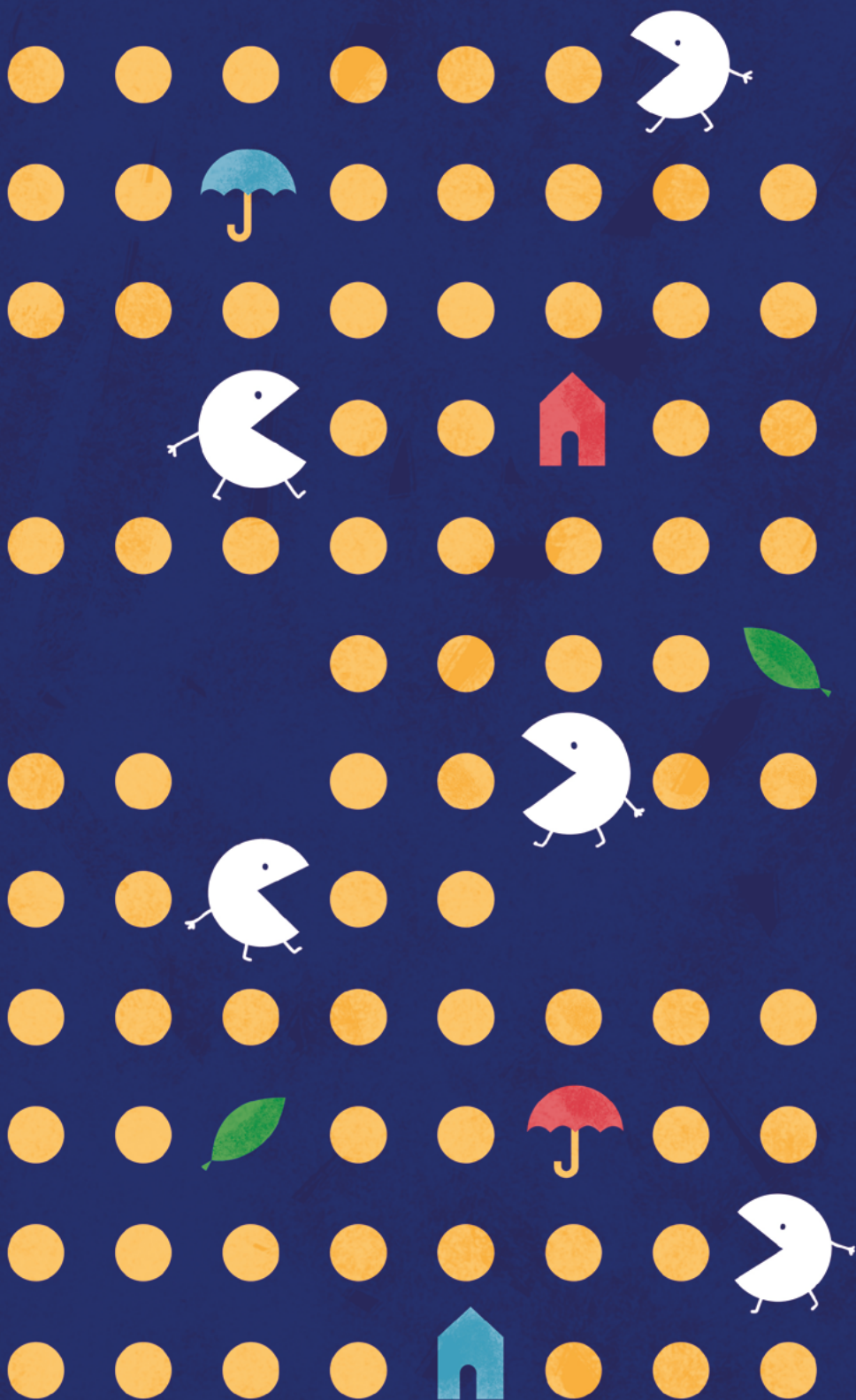




Justice fiscale et justice sociale sont-elles les deux faces d'une même pièce ?

Il est possible d'arriver à un accord politique sur une transformation du système fiscal et social qui permette à la Belgique d'aborder les défis du siècle. Comment ? Voici un éventail de solutions, présentées au public ainsi qu'à des représentants de partis politiques lors d'un débat organisé dans le cadre des élections 2019.

La fiscalité est un sujet inépuisable de discussion, mais aussi de tensions politiques, révélatrices d'autant de visions différentes de la société et de la manière dont elle devrait être administrée. En tant qu'elle demande à chaque membre d'une communauté politique de contribuer à la vie en société, via une contribution financière aux fonctionnements de ses rouages, elle appelle nécessairement à un regard critique de ces mêmes contributeur·rice·s sur la manière dont leur participation est administrée. Or, si tout ou presque semble opposer les tenant·e·s du « plus d'État » et du « moins d'État », ils et elles semblent se rejoindre sur un même point : l'État leur en demande trop et devrait rechercher des ressources ailleurs (pour les premier·e·s en puisant dans les moyens de plus nanti·e·s, pour les second·e·s en réduisant les dépenses publiques).

En filigrane de ces positions, se posent des questions aiguës qui touchent au respect des droits humains : le respect des droits fondamentaux des individus et des groupes n'impliquent-il pas nécessairement un État suffisamment puissant pour être en état de garantir ces mêmes droits ? Par ailleurs, et quelle que soit la réponse à cette question, il est permis de se demander si notre système fiscal n'est pas empreint d'inégalités elles-mêmes contraires aux droits fondamentaux des individus et des peuples ?

C'est notamment pour répondre à ces questions que Le Vif/L'Express, eChange et LN24 ont organisé un débat interactif intitulé *Justice fiscale et sociale*, qui s'est déroulé le 3 avril dernier à l'Université de Louvain-la-Neuve. Petit compte-rendu partiel et partial.

POSER LE PROBLÈME

Comment rendre notre système fiscal et social plus juste et plus efficace ? Selon Antoine Denis, journaliste au Vif/L'Express, la perception d'un système fiscal injuste est largement répandue au sein de la population belge. La raison est peut-être à rechercher du côté des individus, qui se sentent en effet peu ou mal informés, mais également du système mis en place, qui semble lui-même ne pas respecter l'un de ses principes fondateurs : la juste redistribution et la contribution au bien commun en proportion de ses facultés. Le défi majeur auquel sont donc confronté·e·s les acteur·rice·s sociaux·ales est de rendre le système plus compréhensible, autant que plus juste et plus équitable.

L'interrogation qui émerge d'emblée est celle soulevée par l'évasion fiscale. En effet, l'évasion fiscale pratiquée par les sociétés multinationales pourrait être en partie évitée si les profits étaient imposés dans le pays où ils sont générés. Sabrina Scarnà, avocate en droit fiscal, préconise à ce sujet une harmonisation au niveau européen afin d'éviter certains montages fiscaux et la distorsion de concurrence qui en résulte entre petites et grandes entreprises, d'une part, entre États européens, d'autre part. Ahmed Laaouej (PS), même si a priori plutôt méfiant vis-à-vis des normes auxquelles l'UE aboutit dans ce domaine, notamment suite à l'action de certains lobbys ou États, soutient également la mise sur pied d'un cadre commun, indispensable pour faire face aux phénomènes de la

numérisation et de la mobilité accentuée de certains capitaux. Antoine de Borman (CDH) émet quant à lui une idée originale, celle du serpent fiscal européen : les États devraient pouvoir conserver une part de souveraineté en fixant librement leurs taux mais en garantissant en parallèle que les différences de taux ne soient pas trop grandes. Dans la même veine, Marco Van Hees (PTB) est très méfiant vis-vis de l'action de l'UE mais partage le constat de la nécessité de la mise en place d'un projet commun.

UNE OPPOSITION DE STYLE... ET DE CONTENU

Deuxième question centrale de ce débat, celle de la taxation du patrimoine. Marc Bourgeois, professeur en droit fiscal à l'Université de Liège, promeut un système de « dual income tax », système qui distingue les revenus du travail (qui doivent par ailleurs être allégés et simplifiés selon Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve), avec un taux progressif, et les revenus du patrimoine, qui devraient être taxés sur un taux proportionnel (ce qui permet de tenir compte de l'inflation). Les États nordiques, qui ont un système très redistributif, appliquent déjà ce système, avec un certain succès. Une autre possibilité serait celle de la globalisation de la taxation des revenus. Mais cette globalisation se heurte à des obstacles, notamment la question de savoir quelles exceptions introduire.

Ahmed Laaouej est opposé à ce système de « dual income tax » : il préconise plutôt d'aller vers une réelle globalisation des revenus avec un impôt progressif. Antoine de Borman pense, quant à lui, que cet impôt dual est une voie à suivre et s'oppose à la globalisation des revenus : il serait selon lui préférable d'appliquer un taux beaucoup plus uniforme. Marco Van Hees s'attarde de son côté sur l'importance de la progressivité en matière fiscale et préconise dès lors la globalisation des revenus, qui seraient soumis à une courbe montante, cette courbe de progressivité devant être revue avec pour objectif de réduire l'impôt des revenus les plus bas. Par ailleurs, il relève l'importance de la distinction à faire entre les petits et les grands patrimoines.

FISCALITÉ ET ENVIRONNEMENT : UN MARIAGE DE RAISON ?

Autre question épineuse, celle de la fiscalité environnementale et, plus précisément, les taxes visant les pollueur·euse·s, celles et ceux qui adoptent un comportement nocif pour l'environnement. Philippe Defeyt, économiste (Ecolo), soutient que lorsqu'on taxe ces externalités négatives, il y a deux effets redistributifs majeurs : celui envers les générations à venir et celui envers le pouvoir d'achat. Marco Van Hees argumente à l'opposé que la taxation environnementale n'est ni une bonne piste sociale ni une bonne solution environnementale, en prenant l'exemple des accises sur le carburant qui touchent celles et ceux qui n'ont pas le choix de faire autrement. Edoardo Traversa reprend également cette idée en soulignant qu'il n'est pas bon de forcer le choix des travailleur·euse·s, bien que nous soyons dans un système où la fiscalité encourage certains comportements polluants.

Si Marco Van Hees partage le constat de la nécessité d'avoir des normes contraignantes, il privilégie des normes d'émission de CO₂ pour les grand·e·s pollueur·euse·s. Mais pour cela, il est nécessaire que l'infrastructure le permette et il est impératif de travailler à l'éducation environnementale. Antoine de Borman soutient qu'il est nécessaire de rééquilibrer le revenu du travail par rapport au revenu du capital, car le vieillissement de la population et l'enjeu environnemental nécessitent de l'emploi et de la main d'œuvre. Les quotas de CO₂ au niveau européen sont, selon lui, trop bas pour qu'ils portent leurs fruits et préconise dès lors de les modifier, ainsi que d'élargir les domaines dans lesquels ils s'appliquent. Il soulève également l'importance du développement de l'économie circulaire, avec le besoin de modifier le système afin de favoriser son développement.

LES BESOINS SOCIAUX NON RENCONTRÉS

Finalement, le constat est posé des difficultés d'accès aux prestations sociales, gangrené de nombreuses anomalies. Les pouvoirs publics disposent de moyens insuffisants pour satisfaire des demandes légitimes, comme dans le cas de l'insuffisance de logements sociaux pour satisfaire les demandes de toutes les personnes qui remplissent les conditions pour en bénéficier. Si un tableau de bord créé par les pouvoirs publics pourrait pallier cela, ceux-ci devraient s'inquiéter d'un probable dépassement des moyens budgétaires prévus et se concentrer sur les personnes et ménages pauvres qui sont plus particulièrement touchés. Philippe Defeyt rappelle qu'il est nécessaire d'uniformiser les conditions d'accès et qu'il faut les simplifier, car plus le système est complexe et conditionnel, plus il y a des non-recours aux droits (c'est-à-dire lorsque des personnes ont droit à une aide, mais n'y font pas appel). Il serait important de monitorer cela afin de déterminer qui a vraiment accès aux prestations sociales et vérifier que les plus précarisé·e·s n'en sont pas exclu·e·s. De plus, lorsqu'une nouvelle mesure est étudiée, il est indispensable de garantir que des moyens suffisants sont disponibles pour la financer.

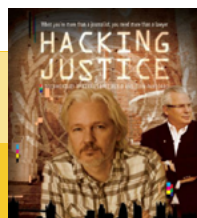
L'automatisation fiscale permet déjà de simplifier le rapport que nous avons avec les institutions fiscales et, par conséquent, de réduire une part de la complexité et de l'opacité du système. Mais il existe toujours un réel besoin d'éducation fiscale pour éviter les insatisfactions et les simplifications. Pour Ahmed Laaouej, cela joue grandement sur le sujet de la contribution à la charge publique, mais également sur celui de l'évasion fiscale. Par exemple, le succès qu'ont certaines campagnes médiatiques expliquant que des grandes entreprises doivent payer d'énormes sommes à l'État est indéniable.

UNE FISCALITÉ JUSTE

On le constate, les questions sont complexes... et les réponses dépendront du spectre politique dans lequel chacun·e s'inscrit. Toutefois, un consensus semble pouvoir se dégager : la nécessité de garantir une fiscalité juste n'est pas qu'une question d'image, c'est une question de justice sociale autant que de démocratie. Une fiscalité injuste est non seulement un frein au respect des droits fondamentaux des individus, mais sape en outre le soutien de la population à un système démocratique lui aussi perçu comme injuste. À bon entendeur...

Hacking Justice

De Clara López Rubio et Juan Pancorbo, 2017, 90'



Ce film-documentaire nous permet d'appréhender de l'intérieur l'affaire Julian Assange, journaliste, lanceur d'alerte, cyber-militant et co-fondateur du site Wikileaks, connu pour dévoiler des documents sensibles souvent classés confidentiels. Des publications qui lui vaudront de faire l'objet d'enquêtes de plusieurs agences gouvernementales américaines, ainsi que d'être poursuivi sous différents chefs d'accusation en vertu des lois sur l'espionnage. Menacé d'emprisonnement par la police britannique en 2012, il obtient l'asile politique au sein de l'ambassade d'Equateur au Royaume-Uni. Il y restera enfermé durant sept ans, sans possibilité de sortie, sous peine d'arrestation et d'extradition.

Le documentaire nous présente le combat de son avocat Baltasar Garzón pour faire reconnaître la cause de Julian Assange devant les plus hautes sphères de la justice.